



PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du 11/05/2020

En raison des réglementations et conditions sanitaires COVID19, la réunion s'est déroulée en visioconférence.

Présents : Djamel Djedou, André Gallice, Stéphan Montalbano, Denis Glandu, Bernard Delorme , Eric Thivolle.

SYNTHESE MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNATS SENIORS 2019/2020 D1 à D4
(sous réserve de procédures en cours ou à venir)

Informations aux clubs

Vous trouverez les tableaux des classements dans l'onglet "Document" du site du DDAF qui se substituent à ceux qui figurent dans la rubrique des compétitions du site du District D/A arrêtés au 13 mars 2020. Ces derniers ne pouvant être pris en compte pour déterminer la position de chaque équipe.

Conformément aux directives fédérales (voir le PV du Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020), pour les équipes d'une même poule qui n'ont pas joué le même nombre de matchs , la position au classement de chaque équipe est déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs. Le nombre d'accessions à appliquer est celui prévu dans le règlement du championnat concerné (article 28 des Règlements Sportifs du District D/A) par contre il n'est appliqué qu'une seule et unique relégation qui concerne l'équipe la moins bien placée de la poule, en cohérence avec les Règlements Généraux.

Ces classements tiennent compte également des points de pénalités issus du barème de pénalisation (PV n° 8 du Comité Directeur du 27/04/2020) et du contrôle de l'encadrement des équipes (PV n° 3 du 28/04/2020).

Les accessions et relégations des championnats en deux phases seront officialisées dans les plus prochains jours. Les résultats de ces championnats exigent un délai supplémentaire. Le bilan de fin de saison est subordonné à la décision du Comex saisi par les Présidents de District qui ont relayé les inquiétudes manifestées par les clubs comme vous l'avait annoncé le Président Jean François Vallet lors d'un précédent communiqué.

MONTEES

De D1 à R3 :

- FC ANNONAY 1 - PIERRELATTE 1 - EYRIEUX EMBROYE 1

De D2 à D1 :

- CHAVANAY 2 - CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 - FC VALDAINE 2 - O. CENTRE ARDECHE

De D3 à D2 :

- ST BARTHELEMY DE VALS 1 – RHONE- CRUSSOL 2 - US MONTMEYRAN 1 - SUD ARDECHE 2 (en tant que premiers de poule).
- CORNAS 1 – CHABEUIL 2 en tant que meilleurs seconds (ces derniers étant meilleurs seconds, départagés au moyen du quotient dans le cadre du mini-championnat prévu par l'article 28.f des RS du DDAF ainsi que l'application du coefficient).

De D4 à D3 :

- US DAVEZIEUX - ENTENTE NORD DROME - C.O DONZERE - PIERRELATTE 2 montent en qualité de premiers de poule.

LE FC DIOIS et ST MARTIN DE VALAMAS en tête de leurs poules sont interdits de montée **pour ne pas être en règle avec le statut de l'arbitrage**, ce qui permet aux équipes secondes de poule, BEAUMONTELEGER / FC PEAGEOIS 2 d'accéder directement en D3 en application de l'article 28.d des RS du DDAF.

De ce fait, ces deux équipes n'ont pas à concourir pour les places des trois meilleurs seconds admis en D3. Ceux-ci ont été départagés au moyen du quotient dans le cadre du mini-championnat prévu à l'article 28.f des RS du DDA. Il s'agit de ST ROMAIN DE SURIEU / PORTES HAUTES CEVENNES et ST GERVAIS SUR ROUBION.

DESCENTES

De D1 à D2 :

- FC TRICASTIN 1

De D2 à D3 :

- US PONT LA ROCHE 1 - VALLEE DU JABRON 1

De D3 à D4 :

- MALISSARD 1 - CHATUZANGE LE GOUBET 1 - ROMANS SC 1 - FC LES VANS 1

De D4 à D5 :

- US VAL D'AY 2 - VALLIS AUREA 2 - CHATUZANGE LE GOUBET 2 - ROMANS SC 2 - US MONTMEYRAN 2 - US MONTELMAR 3 - ST JUST ST MARCEL 2

Ce Procès-verbal est susceptible d'appel devant la commission d'appel règlementaire du District